

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 01/07/22

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 24 janvier 2022*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 24 janvier 2022 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR.

Étaient absents et ayant donné pouvoirs :

Madame Marguerite CHEVREUL à Madame Rachida DATI

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO à Monsieur Jean LAUSSUCQ

Monsieur Philippe de BRAQUILANGES à Madame Josiane GAUDE

Monsieur Christophe POISSON à Madame Emmanuelle DAUVERGNE

ACL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et informe que quatre élus ont donné des pouvoirs : Bruno Delgado à Jean Laussucq, Christophe Poisson à Emmanuelle Dauvergne, Philippe De Braquilanges à Josiane Gaude, et Marguerite Chevreul à elle-même.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2022 001

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance. Elle propose de désigner Anne-Claire Lebelt comme secrétaire de séance et, Nathalie Badier, directrice générale des services comme secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 001.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du lundi 29 novembre 2021. 07 2022 002

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 29 novembre 2021 à l'approbation des conseillers d'arrondissement.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2022 002.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

ALL

3 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros) 2022 DASCO 1

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération DASCO portant sur l'attribution de subventions à destination des collèges publics de l'arrondissement.

Elle énumère le détail des subventions, à hauteur de 7 451 euros pour le fonctionnement, 1 935 260 euros pour l'équipement, et 76 884 euros pour les travaux.

Elle annonce que pour le 7^{ème} arrondissement, les collèges Jules Romains et Victor Duruy sont concernés.

Elle précise qu'à Jules Romains, la subvention d'équipement de 1 600 euros est destinée à l'achat d'ordinateurs pour les salles de classe, et que 4 060 euros de subventions doivent couvrir des dépenses relatives à la pose de serrures, et passe-partout sur les portes de communication interclasse.

En ce qui concerne le collège Victor Duruy, Madame le Maire indique que la subvention d'équipement de 17 970 euros sera affectée à la fourniture de mobiliers, tables de tennis de table laser run, et photocopieurs.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 1.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023. 2022 DASCO 5

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération portant révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame le Maire précise que cette révision concerne le 7^e arrondissement, puisque l'école maternelle Verneuil ayant fermé en fin d'année 2021 avec l'accord du Conseil d'arrondissement, il y avait une nécessité de rediriger les enfants situés dans le secteur de cette école vers un autre établissement. Aussi cette délibération entérine le rattachement du secteur de la maternelle Verneuil au secteur de la polyvalente Chomel.

Madame le Maire ajoute qu'elle est pleinement mobilisée pour obtenir la pérennisation d'une structure à vocation éducative sur le site de l'ancienne école de la rue de Verneuil qui doit rester un équipement de proximité au service des familles et de l'intérêt général.

Madame le Maire annonce avoir rencontré depuis plusieurs semaines des porteurs de projets éducatifs qui pourraient s'adapter aux besoins des familles.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DASCO 5.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – PLU – Compatibilité avec le projet « Site Tour Eiffel » (7^e, 15^e et 16^e) 2022 DU 23

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente une délibération qui a pour objet la mise en compatibilité des dispositions du PLU avec le projet One « Site Tour Eiffel ».

Madame le Maire indique que le projet n'est pas conforme au PLU sur plusieurs points, et que la Mairie de Paris est donc contrainte de soumettre au vote une délibération visant à entériner, en dérogation complète aux règles d'urbanisme, un cadre pour l'aménagement du projet « Site Tour Eiffel ».

Madame le Maire précise que le projet prévoit notamment l'implantation de constructions nouvelles dans des emprises d'espaces boisés classés (EBC, ce qui impliquera de diminuer de 950 m² le périmètre d'emprise d'espaces boisés classés ;

Madame le Maire précise que le détournement de certaines emprises également classées en EBC est prévu de part et d'autre des jardins de la Tour Eiffel pour autoriser la construction de pavillons, de sanitaires et de locaux techniques.

Madame le Maire ajoute, qu'au-delà de ces incompatibilités réglementaires, l'aménagement proposé est majoritairement rejeté par les habitants des 7^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Madame le Maire précise que ce projet d'aménagement n'apporte aucune solution au sous-investissement chronique dont souffre le Champ de Mars.

Madame le Maire indique en outre que ce projet prévoit l'installation de bacs végétalisés sur le Pont d'Iéna, lesquels n'ont pas leur place sur ce site qui doit rester un axe de circulation, alors qu'il réduit la surface des espaces sur le site du Champ de Mars.

Madame le Maire affirme par ailleurs que ce projet isole le plus grand jardin parisien en le coupant à la circulation et l'offre en pâture aux sociétés événementielles.



Madame le Maire déclare enfin que ce projet envisage des concessions pour des bus proposant des circuits touristiques, y compris au pied de la Tour Eiffel, tout en restreignant voire en supprimant les circuits empruntés par les lignes de bus publiques.

Madame le Maire souligne que le projet suscite l'opposition du 15^e, 16^e et 7^e et que les réductions d'axes qu'il entraîne entravent la circulation des Parisiens.

Madame le Maire ajoute avoir demandé à Monsieur Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris, d'intégrer des modifications dans le projet d'une part, et de continuer à consulter les habitants et associations d'autre part.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute qu'il faut attendre, à la suite de la concertation en ligne organisée par la Mairie de Paris, que les documents administratifs soient produits afin de connaître les contours définitifs du projet.

Monsieur Alexandre MISSOFFE précise que l'insuffisance des études d'impact, notamment sur le report de trafic, paraît de nature à faire peser un lourd risque sur ce projet. Monsieur Missoffe ajoute que le calendrier des travaux promet de longues années de chantier, entre mars 2022 à fin 2026.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DU 23.

Pour : /

Contre : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 – Vœu relatif à mise en place d'un comité de pilotage afférent à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion du site du Champ de Mars. V 07 2022 003

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente un vœu relatif à la mise en place d'un comité de pilotage afférent à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion du site du Champ de Mars.

Madame le Maire précise que ce comité aura pour vocation de définir les priorités du nouveau plan de gestion, en lien avec les services de la Ville et les associations, pour préserver la propreté, sécurité et tranquillité du site Champ de Mars.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2022 003.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



7 - Travaux de mise en accessibilité et en conformité de la sécurité incendie de la gare REC C, Pont de l'Alma (7^e) – Convention d'occupation temporaire du domaine public avec SNCF Gares et connexions. 2022 DEVE 7.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération qui porte sur des travaux de mise en accessibilité et en conformité de la sécurité incendie de la gare RER C, pont de l'Alma, sur une emprise de 5360 m² située sur l'esplanade Ben Gourion.

Madame le Maire indique qu'il s'agit dans cette délibération de régulariser la convention d'occupation temporaire qui lie la Ville avec la SNCF

Madame le Maire annonce que la fin du chantier et l'embellissement du site sont prévus pour Mars 2022.

Madame le Maire précise que cette délibération obtient que la SNCF reverse les sommes dues pour la remise en état du site et la végétalisation de l'esplanade Ben Gourion, pour une somme de 69 158, 97 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DEVE 7.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain. 2022 DVD 7.

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente une délibération qui s'inscrit dans la continuité du Plan Vélo 2021-2026, lequel n'a été présenté aux Maires d'arrondissements et aux groupes politiques qu'à l'occasion d'une visioconférence organisée le jeudi 21 octobre par David Belliard.

Madame le Maire précise que convention prévoit le versement par la Métropole du Grand Paris de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain.

Madame le Maire ajoute avoir toujours considéré la Métropole comme étant la bonne échelle pour mettre en place un Plan Vélo, contrairement à la Mairie centrale qui n'a toujours pas adopté de plan de circulation pérenne.

Madame le Maire précise que cette délibération acte la signature de convention de financement du Plan Vélo, dans lequel la Métropole du Grand Paris a investi 10 millions d'euros par an.

Madame le Maire déclare que parmi ces conventions, figure la convention de pérennisation de la piste cyclable du pont de la Concorde.



Madame le Maire précise qu'un couloir a été aménagé de part et d'autre de la circulation, pour un montant de 385 000 euros, auquel la MGP participe à hauteur de 96 250 euros, afin de sécuriser réellement la piste.

Madame le Maire souligne que comme elle l'avait demandé, la pérennisation de cet aménagement s'est accompagnée d'une sécurisation réelle de la piste.

René-François BERNARD explique que la délibération comporte une erreur à l'article 4 concernant le pont de la Concorde : la totalité du budget y est inscrit, soit 350 000 euros, et non le quart du financement accordé par la MGP, c'est-à-dire 96 250 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2022 DVD 7.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire affirme que les réunions publiques vont reprendre, considérant que les jauges sanitaires ont été allégées.

Madame le Maire énonce les réunions publiques et événements culturels à venir :

→ Les réunions publiques :

- **Vendredi 25 janvier 2022** : Il s'agira de faire le point sur le chantier 2, avenue Emile Deschanel en présence des architectes et des chefs de projet.
- **Mercredi 2 février 2022** : Il s'agira de présenter aux riverains le futur projet de réhabilitation Rue Cognacq Jay.

→ Les évènements à venir :

- **Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 : Box activités aux familles** ; Suite à l'annulation de la traditionnelle cérémonie des vœux, nous offrons une box activités à toutes les familles du 7^e.
- **Mercredi 26 janvier 2022 de 18h à 20 h : Galettes gardiennes** ; Suite à l'annulation de la traditionnelle cérémonie des vœux, nous offrons une galette pour 4 personnes des boulangeries du 7^e à chaque gardienne.
- **Jeudi 27 janvier 2022 de 10 h à 17 h : Box gourmande aux seniors** ; Suite à l'annulation de la traditionnelle cérémonie des vœux, nous offrons une box gourmande aux seniors du 7^e.
- **Jeudi 27 janvier 2022 à 18h : Conférence sur « Les insurrections parisiennes sous la révolution »** ; l'évènement est tenu par la Société d'Histoire et d'Archéologie du 7^{ème}.

Al
7

- **Samedi 29 janvier 2022 : le Salon du livre** ; l'évènement est reporté au samedi 14 mai 2022.
- **Mardi 15 février à 19h : Les Cycles de Rencontres de « Les Mardis de la Science »** ; le Professeur Grégory Ninot, co-directeur de l'Institut Desbrest d'épidémiologie et de santé publique, chargé de recherche à l'Institut du cancer de Montpellier, livre 100 médecines douces validées par la science.

La Secrétaire de Séance



Anne-Claire LEBELT

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI